



UFR STAPS



Compte rendu du Conseil d'UFR du 11 avril 2019

Membres présents :

- Isabelle SIEGLER, Pia HENAFF-PINEAU, Patricia DURAND, Michel Ange AMORIM, François COTTIN, Jean-François ALLIRAND, Dominique CHARRIER, Thomas DEROUCHE, Victor SODANO, Julie ETCHEVERRY-BOURNAT, Bernard ANDRE, Patrick MAUPU

Membres représentés :

- Christine LE SCANFF, Michel BOURNAT, Steeve JEANVILLE, Norine COUSSOT, Michel DESBORDES

Membres excusés :

- Agnès OLIVIER, Beatrice RODRIGUEZ, Jean Charles CARETTI

Membres de la direction :

- Nathalie JACOB-RIGHINI

1/ Vote du CR du Conseil du 21 mars 2109

Vote à l'unanimité

2/ Vote du calendrier universitaire

La rentrée des MEEF (MEEF 2) s'effectuera le lundi 26 août 2019.

La rentrée des PPSOS en semaine 38.

Sur cette proposition de calendrier universitaire, le service scolarité devra veiller à ce que les délais relatifs à l'organisation des examens permettent une bonne gestion de la part des services et la tenue des dates de jurys dans de bonnes conditions.

Le service scolarité devra également vérifier que les vacances correspondent à celles de l'UFR des Sciences.

Thomas Deroche apportera les dernières modifications et transmettra le calendrier universitaire aux conseillers .

Le calendrier adopté à l'unanimité.

3/ Modifications majeures de l'offre de formation

3-1 / UE Libres :

Suppression des UE libres dès la rentrée 2019 uniquement pour les L1 (parmi lesquelles stretching, anglais, audiovisuel, tennis de table, tai chi, VTT, méthodologie de l'entraînement, sup de co, BNSSA et vie associative).

Les demandes de modification de maquette devront être soumises en CFVU.

Questionnement et réflexion de Bernard ANDRE sur le nombre d'étudiant entrant en STAPS et ne sachant pas nager. Il intègre cela à une réflexion et problématique plus globale sur le savoir nager, à remonter auprès de l'Etat.

Vote : 4 abstentions

Modifications Adoptées

Dominique Charrier s'interroge sur ce qui est proposé à la place de ces UE libres, toujours dans un souci de priorité de réussite de tous les étudiants.

Thomas Deroche indique que la réflexion est en cours, notamment sur des temps pédagogiques rendus obligatoires, à destination des étudiants en difficulté.

Pia Hénaff Pineau indique que ceux qui n'ont pas besoin de soutien pédagogiques seront de fait privés d'ouverture culturelle.

3-2 / Master :

- Evolution du M2 MELS en M2 SLEM (Sport Leisure and Event Management).

Projet de mutualisation de ce M2 avec une mention de management stratégique en lien avec l'UFR DEG et l'ENS ;

Pia Hénaff Pineau s'étonne de la nécessité du vote par le conseil d'UFR avant même de connaître les modalités de mutualisation avec l'ENS. En l'état, ce vote n'est pas possible.

Parallèlement, le conseil d'UFR dans son ensemble préconise que le master SLEM reste rattaché à la School Sciences du mouvement humain de l'UFR STAPS.

Les conseillers insistent sur le fait que le passage de ce master en anglais doit être indépendant de l'alliance avec ENS et sur la nécessité de confirmation que les responsables du master en question

soient en capacité de le passer en anglais dès rentrée 2019, avant même une potentielle utilisation, avec DEG et ENS.

Vote : 2 abstentions

Adopté

3-3 / Les Masters 1 PCMPS ET BI ESP :

Ces masters ferment car il n'y aura plus de mention Staps dans ce cadre; Toutefois, pour les éventuels redoublants, il y aura nécessité de mettre en place des examens.

En parallèle, ouverture d'une mention « entraînement sportif ».

Vote à l'unanimité.

Une réflexion est en cours entre l'Université Paris Sud et l'Université Versailles Saint Quentin au sujet d'un master proposant un double diplôme : PPSOS en lien avec Ingénierie du tourisme : Il s'agit de voir quelle sont les modalités les plus pertinentes : double cursus ou option.

4/ point sur travaux de la recherche

Toujours dans le cadre du déroulement des études d'architecture et de maîtrise d'œuvre, le dossier PRO a été validé le 1^{er} avril.

Le MOE (Maître d'Œuvre) a 2 semaines pour nous déposer le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières).

Ce document permettra au service des marchés de l'Université de rédiger le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières).

A la suite, lancement de l'appel d'Offre auprès des entreprises.

Dans le meilleur des cas, un début des travaux est envisagé du 15 au 30 juillet.

La suite des travaux à compter de fin août.

Pia Hénaff Pineau rebondit à cet égard pour évoquer le sujet du déménagement au bâtiment 470. Elle relate le conseil d'enseignement du 27 mars et les conclusions de l'atelier dédié sur le sujet.

Plusieurs principes ont été posés à cette occasion :

- Ne pas imposer plusieurs déménagements aux mêmes personnes en l'espace de 2 ans

- Rendre compte du fait que la force des Staps se joue dans la relation qui se noue entre les secrétariats / les enseignants / les étudiants
- Dans ce triangle relationnel, s'il faut privilégier une relation, privilégier la relation enseignants / secrétariats pédagogiques.
- Par voie de conséquences, le 335 constitue de QG des Staps afin de constituer un élément identitaire.
- Dans ces cas-là, prévoir de libérer de nouvelles salles de cours au 335 afin de pouvoir loger les enseignants devant libérer le RDC et le 236.
- Cela étant dit, la notion de présence responsable au 470 ne peut pas se limiter à la seule présence d'un appariteur.
- Aussi, penser le développement de nouvelles activités.
- Une fois posé cela, il faut penser dès à présent la suite :
 - o Reconfiguration du 335
 - o Activités à développer au 470 pour réguler la présence étudiante
- Il est également essentiel qu'aucune formation ne soit privilégiée au 335, les attributions de salles devront dépendre des contraintes de certains enseignements (proximité avec labos de recherche, avec installations sportives) pour éviter l'impression d'un UFR à 2 vitesses.

Se laisser le temps de la réflexion sur le 425, en parallèle du fonctionnement au 470.

Thomas Deroche précise que ces propositions correspondent à la volonté de la direction.

Pia Hénaff pineau indique que ce sont peut-être les propositions de la direction, et s'en réjouit, mais que les propositions de l'atelier sont plus complètes car évoquent un point de vue plus global.

Au sujet du 470, le Conseil s'inquiète de l'impossibilité de stationner.

Le conseil d'UFR suggère une sensibilisation forte à la Présidence sur le sujet du parking, par voie de courrier.

Les conseillers s'interrogent également des modalités de réflexion collectives sur les outils à trouver sur la présence nécessaire à organiser au 470, comme évoqué plus haut ?

François Cottin répond que ce point sera évoqué suite aux propositions de déménagement sur ce bâtiment (retour au plus tard le 12 avril) et que le Conseil en reparlera lors de la prochaine séance.

5 / Présentation du projet SIUAPS

En PJ présentation doc Patrick Maupu.

Patrick Maupu indique la position du SGM Sports de l'Université Paris Saclay du souhait de ne pas être intégré dans une direction vie de campus afin de laisser en priorité l'enseignement et la formation, et non avoir une vue uniquement « de gestion ».

Dominique Charrier se pose la question des enjeux :

- rapport de force entre les grandes écoles et les universités
- rapport de force entre une gestion patrimoniale ou sportive
- rapport de force entre une gestion vie de campus et une gestion pédagogique via l'UFR Staps

Pia Hénaff Pineau demande pourquoi un SIUAPS ? ce qui suggère un service inter universitaire (au lieu de inter établissements), plutôt que la proposition de création d'un SUAPS Paris Saclay ?

Patrick Maupu indique que le décret du 13/9/2018, réaffirme et protège le fonctionnement du sport à l'université. Ce texte législatif fait référence aux SUAPS et/ou S(I)UAPS et précise son organisation et ses missions. Nous craignons qu'un autre sigle permette des interprétations, voir des dérives au détriment de la formation et de la vie de campus.

Elle indique qu'il est urgent de faire en sorte que ce travail collectif soit bien un travail dans lequel chacun apporte dans ce registre-là, afin de protéger les intérêts de l'Université.

Se poser également la question de ce qui est réellement mutualisable ?

Il est peut être utile de voir dans un premier temps comment cela fonctionne sur les espaces déjà mutualisés.

Pia Hénaff Pineau s'étonne également de la non présence d'un représentant systématique de l'UFR Staps, au-delà du vice doyen (afin d'avoir un autre point de vue).

Il y aura également nécessité de changer les statuts de l'UFR Staps.

Thomas Deroche confirme que les équipements sportifs sont notre socle disciplinaire, et seul l'UFR STAPS est dans ce cas.

Patrick Maupu indique que le projet prévoit un chapeau des priorités. L'UFR STAPS et les formations sportives diplômantes sont en tête de ces priorités. L'UFR STAPS est un partenaire particulier, mais reste un partenaire. Le dimensionnement des installations sportives de la plaine des sports, de Joliot Curie à l'ECS, plus les installations sportives de la vallée laissent à penser que mis à part le jeudi après-midi, les plannings devraient bien s'articuler.

Dominique Charrier s'étonne que ce débat et ces questions de fond soient posées uniquement maintenant.

Pia Hénaff Pineau demande à ce qu'il y ait un « chargé de missions » issu du cursus Staps qui intègre ces GT.

Pia Hénaff Pineau propose que l'on peut peut-être faire un essai sur la période « de préfiguration » 2020-2025, que chaque structure reste ce qu'elle est et travaille sur la mutualisation des équipements, avant de créer une structure mutualisée.

Dominique Charrier repose la question : quel devenir pour le CA de l'UFR ? car on se rend compte que la technocratie est très forte pour réduire les aspects politiques.